

Antoine d'Abbundo, le 07/11/2019 à 07:03 Modifié le 07/11/2019 à 09:05

Ces navires usines qui vident la Manche de ses poissons

Explication La présence de deux méga chalutiers sous capitaux néerlandais dans les eaux communautaires, début octobre, inquiète les pêcheurs français. Elle mobilise les écologistes contre l'exploitation industrielle de la mer. En une journée, ces navires récoltent autant que soixante petits pêcheurs en un an...

Des ports des Hauts-de-France à ceux des côtes normandes, les pêcheurs n'en ont d'abord pas cru leurs yeux. « Chaque automne, la Manche attire des chalutiers industriels venus d'Europe du Nord à la recherche des espèces pélagiques qui peuplent ces eaux. Mais des navires de cette taille, plus gros que des car-ferries et capables de rafler tout un banc de maquereaux en un coup de filet, c'est du jamais vu », témoigne Stéphane Pinto, marin-pêcheur à Boulogne-sur-Mer et vice-président du Comité régional des pêches.

Branle-bas de combat en zone Manche

La première alerte remonte au début d'octobre, lorsque le Margiris, un mastodonte de 9 500 tonnes et 143 mètres de long, battant pavillon lituanien, est repéré au large de Brighton, dans les eaux britanniques du détroit.

Quelques jours plus tard, c'est au tour de l'Annie Hillina, bateau usine sous pavillon allemand de 2 500 tonnes et 86 mètres de long, d'être aperçu dans ces mêmes parages. Pendant plusieurs jours, les deux navires vont écumer cette zone poissonneuse, qui sert habituellement de vivier aux pêcheurs côtiers des deux rives.

C'est assez pour que la profession sonne le branle-bas de combat. « Il faut arrêter ça et vite, car la Manche, ça n'est pas l'Atlantique, mais un espace contraint et fragile. En laissant ce genre de bateaux siphonner la ressource, on organise une concurrence déloyale avec les pêcheurs artisans qui font vivre le littoral », s'indigne Dimitri Rogoff, président du comité régional des pêches de Normandie.

Une industrialisation de la mer

La capacité de ces géants à de quoi inquiéter. Grâce au chalut de 600 mètres de long qu'il traîne entre deux eaux pour piéger les bancs de maquereau, de harengs ou de chinchards, un bateau comme le Margiris peut récolter près de 650 tonnes de poissons par jour aussitôt mis en filet à bord et congelés. « C'est ce que capture la soixantaine de

petits pêcheurs de Trouville, mais en un an », souligne Dimitri Rogoff.

« On assiste, impuissants, à l'industrialisation de la mer qui risque, à terme, de vider la Manche de ses poissons et de ruiner toute une filière, insiste Stéphane Pinto. Rien que de Dunkerque à Boulogne-sur-Mer, la flottille de pêche compte une centaine de navires, de 10 à 50 mètres maximum, qui font vivre 500 familles. Un chiffre à multiplier par cinq si l'on compte des emplois à terre induits. »

Ce cri d'alarme a été relayé par les présidents des régions concernées (Xavier Bertrand pour les Hauts-de-France, Hervé Morin pour la Normandie) qui ont écrit, chacun, une lettre au ministre de l'agriculture, Didier Guillaume, pour lui demander les mesures qu'il comptait prendre.

Un rappel à la réglementation européenne

Dans un communiqué publié le 31 octobre, le ministère a promis que ces navires feraient l'objet « d'une attention particulière » des services de contrôle compte tenu « de leur taille et de leur impact potentiel sur la ressource halieutique ».

Mais il rappelle, dans le même temps, le principe de la réglementation européenne qui permet à tout navire battant pavillon d'un État membre de l'Union d'avoir libre accès aux eaux communautaires pour peu qu'il dispose des droits de pêche afférents.

C'est, semble-t-il, le cas du Margiris et de l'Annie Hillina, propriétés de la compagnie néerlandaise Parlevliet et Van der Plas qui affirme que ses navires opèrent dans le strict respect de la légalité.

« Peut-on pour autant se satisfaire d'un pillage, quand bien même il serait légal », interroge Frédéric Le Manach, directeur scientifique de Bloom, association de protection des océans. Pour les ONG écologistes, il est urgent de mettre fin cette pêche industrielle qui menace non seulement l'écosystème, mais aussi ceux qui en vivent. Ce qui passe par une remise à plat complète de la politique commune de la pêche de l'Union européenne.

Stopper la course au gigantisme

« Depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui, l'Europe a fait le choix de gérer la pêche par un système de quotas alloués aux États membres, qui permet, en théorie, de limiter les captures par zones et par espèces, explique Frédéric Le Manach. Il faut maintenant aller plus loin en se penchant sur la taille des navires et les techniques de pêche néfastes. »

Les écologistes et les défenseurs de la pêche artisanale ont remporté une première victoire, en avril dernier, avec l'interdiction définitive de la pêche électrique dans toute l'Union à partir de 2021. La prochaine bataille se livrera le 12 novembre, en commission pêche du Parlement européen lorsqu'il s'agira d'attribuer les 6 milliards de subventions du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.